



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

Berser
Levrault

ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le 19 Décembre 2022

COMMUNICATION ET PRÉSENTATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL



PREAMBULE

Créées en 1986, les Chambres Régionales et Territoriales des Comptes (CRTC) exercent, à titre principal, sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence :

- de jugement des comptes des comptables publics
- d'examen de la gestion de la Commune
- de contrôle budgétaire en cas de saisine de la Préfecture

Depuis peu, elles peuvent se voir confier également une mission d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local par leur contribution aux enquêtes thématiques diligentées par la Cour des Comptes



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE



PERIMETRE DU CONTROLE

A noter que c'est **le premier contrôle** de la commune de MORNANT

Il a porté sur :

- ✓ La gouvernance ;
- ✓ La gestion des ressources humaines et le pilotage de la masse salariale ;
- ✓ La commande publique ;
- ✓ La différenciation tarifaire dans certains services publics locaux ;
- ✓ La qualité de la gestion budgétaire et comptable ;
- ✓ La situation comptable



OBSERVATIONS

- Très bonne santé financière de la Ville de Mornant ; qui est considérée comme « saine »
- Une « gestion financière non risquée » ;
- Un taux d'imposition inchangés depuis 2005 malgré une évolution des charges de fonctionnement liées à une augmentation de la population et au développement de nouveaux services et aides sur la période de contrôle ;
- Une marges de manœuvre en termes d'investissement et qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement nette « maintenue à un niveau satisfaisant » ;
- Un endettement maîtrisé puisque le ratio de désendettement est seulement de *4,2 ans* ;



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE

OBSERVATIONS

- Une masse salariale contenue qui est en dessous des ratios nationaux « alors même que la commune ne fait appel à aucune délégation de service public » et gère l'ensemble des services à la population en direct

- La CRC Souligne aussi que la Ville s'est engagée dans des secteurs essentiels comme le soutien aux associations, les actions lors de la crise sanitaires.....
 - ✓ Elle souligne aussi les efforts de la commune en vue de la :
 - ✓ Mutualisation avec la COPAMO
 - ✓ Formalisation de procédures internes
 - ✓ Réorganisation des services

- La CRC a souligné la réactivité de la commune pour **formaliser et sécuriser ses process** notamment en matière de commande publique (CM du 12 septembre 2022 et du 17 octobre 2022)



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE

RECOMMANDATIONS

N°	Recommandations de la Chambre	Réalisé	En cours	Non réalisé
1	Respecter strictement la procédure de saisine du service des domaines préalablement aux délibérations portant acquisition ou cession de biens immobiliers.	X		
2	Formaliser et diffuser aux services les procédures majeures en matière de ressources humaines, de commande publique et de finances.	X		
3	Veiller à ce que le conseil municipal délibère sur tout mandat spécial confié à un élu, préalablement à l'exécution de la mission réalisée par ce dernier dans l'intérêt communal	X		



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE

RECOMMANDATIONS

N°	Recommandations de la Chambre	Réalisé	En cours	Non réalisé
4	Respecter les exigences de transparence notamment en matière de mise en ligne des documents budgétaires, d'information du conseil municipal sur les décisions prises sur délégations par le maire, de publicité des données relatives à la commande publique	X		
5	Mettre en conformité le temps de travail des agents avec la durée légale de 1607 heures par an.	X		
6	Procéder systématiquement aux entretiens d'évaluation annuels et s'y référer pour la détermination du CIA attribué annuellement aux agents		X	



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE

RECOMMANDATIONS

N°	Recommandations de la Chambre	Réalisé	En cours	Non réalisé
7	Structurer et améliorer le processus d'achat en centralisant et homogénéisant le recueil des besoins et en formalisant les procédures.	X		
8	Respecter strictement les règles de la commande publique, plus particulièrement dans la définition des besoins, la mise en concurrence et les critères d'appréciation des offres.	X		
9	Constituer systématiquement une provision dès l'ouverture d'un contentieux		X	



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

Berser
Levrault

ID : 069-216901413-20221219-D116_22-DE

MERCI DE VOTRE ATTENTION